

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire.

**Présents** : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJJAT, Frédéric FLAUJAT (pouvoir de Marcel Lamotte), Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Karine MICHAUD, Séverine MICHAILLE (pouvoir de Céline Berger), Maurice BERRARD.

**Absents excusés** : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel Massé), Marcel LAMOTTE (pouvoir à Frédéric Flaujat), Céline BERGER (pouvoir à Séverine Michaille)

**Absents** : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX

**Secrétaire de séance** : Séverine MICHAILLE

**Délibération N°2024-43**

**Objet** : délibération portant suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-2 ;

Vu la délibération n°20200604-27-05-2020-1DE du conseil municipal du 27 mai 2020 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n°20200604-27-05-2020-3DE du conseil municipal du 27 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire

Vu la délibération n°2024-32 du conseil municipal du 16 septembre 2024 décidant de ne pas maintenir Monsieur FLAUJAT Frédéric dans ses fonctions de 3<sup>e</sup> adjoint ;

Considérant la vacance du poste de 3<sup>e</sup> adjoint ;

Considérant que l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Constater la vacance du poste de 3<sup>e</sup> adjoint
- Supprimer le poste de 3<sup>e</sup> adjoint

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :**


- Constate la vacance du poste de 3<sup>e</sup> adjoint ;
- Supprime le poste de 3<sup>e</sup> adjoint ;

Pour copie conforme

Le Maire,

Roland DESCHAMPS

Acte rendu exécutoire après sa transmission  
en Sous-Préfecture de Belle  
et sa publication le  
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture  
001-210100228-20241105-2024-43-DE  
Date de réception préfecture : 05/11/2024